Numéro	**CA/2026-09-24/08**
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	29/09/2026
Date de mise en ligne sur internet (externe)	29/09/2026
Date de transmission au Recteur	29/09/2026

PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1

Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

-

Délibération du 24 septembre 2026 portant approbation du renouvellement de l'accréditation du master mention « droit français – droits étrangers » de l'école de droit de la Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3, L. 719-4 et L. 612-5 à L. 612-6-1 ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu la délibération n° CFVU/2026-09-22/06 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 22 septembre 2026 portant avis sur le renouvellement de l'accréditation du master mention « droit français - droits étrangers » de l'école de droit de la Sorbonne.

Considérant le rapport d'évaluation de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne de la campagne d'évaluation 2023-2024 (vague D) du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur publié le 4 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement de l'accréditation du master mention « droit français – droits étrangers » de l'école de droit de la Sorbonne conformément à la stratégie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne à la suite de l'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) de la campagne 2023-2024 ci-après annexée.

Délibération CA/2026-09-24/08	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	33
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	33
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 25 septembre 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

Accréditation vague D 2025/2030
Stratégie de l'université Paris-I suite à l'évaluation HCERES de la campagne 2023-2024

Date d'élaboration du plan stratégique (DGESIP)	Novembre 2024
Date de vérification (DGESIP)	Septembre 2026

1° Stratégie de l'établissement en réponse aux points d'attention transversaux identifiés par l'évaluation HCERES

Rappel des points d'attention (DGESIP):

- Un pilotage difficile en raison des différents échelons de décision et d'application.
- Des impulsions encore timides en matière de déploiement des dispositifs d'amélioration continue (conseil de perfectionnement, évaluation des enseignements, etc.).

Des éléments de stratégie, de politique. la vision de l'établissement pour répondre aux critères (*à remplir par l'établissement, 1 pages*)

UP1PS est engagée dans la mise en place de son projet offre de formation 2025-2029 1er (L-LP) et 2ème cycle (M). A l'horizon 2030, l'établissement veut des formations transformées le long de 3 axes priorisés : 1) Internationalisation, 2) Hybridation disciplinaire et transversalité, 3) Innovation et diversification des formes pédagogiques.
L'auto-évaluation des formations et la construction du projet 2025-2029 a constitué une excellente opportunité de mobiliser la communauté vers ces objectifs lisibles et partagés. Pourtant, une politique transversale de formation ne peut se déployer que si l'établissement dispose des outils de pilotage et d'une capacité à orienter les ressources pour atteindre ces objectifs.
Le dispositif de pilotage a deux faces qu'il convient de développer à l'horizon 2026.
La première face concerne le pilotage de la qualité des formations et de leur amélioration continue. Ce pilotage qualité est un point d'attention transversale soulevé pour le Hcéres. L'appropriation par les équipes du processus d'amélioration continu des formations nécessite un renforcement et un accompagnement accrus. La stratégie de l'établissement consiste à travailler le sens donné à ce processus en lien avec les objectifs énoncés ci-dessus. A horizon de 2026, un document de cadrage voté en CFVU permettra d'arrêter une approche commune en matière d'évaluation des formations et des enseignements et de fonctionnement des conseils de perfectionnement.
La seconde face est relative au pilotage quantitatif des formations en cohérence avec le système d'information dont dispose l'établissement. Le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2026 (COMP) indique comment l'établissement entend déployer ce pilotage quantitatif à l'horizon 2026 avec les composantes, notamment dans le cadre de ses priorités stratégiques énoncées ci-dessus et dans une logique d'évaluation de la performance des formations. Le COMP contient également en annexe deux tableaux de transformation des formations avec des indicateurs.

2° Plan d'actions

Expliciter les actions concrètes mises en œuvre par la gouvernance en lien avec les axes stratégiques définis ci-dessus (à remplir par l'établissement)

1) Renforcer le pilotage des formations par la construction d'un système d'information "Formations" avec des données fiables, interconnectées et partagées.

Les actions concrètes sont définies dans le COMP 2024-2026 Objectif 1 "Piloter la transformation des formations sur le contrat 2025-2029".

Etape 1 en cours :

- DSG Génération 2023 (suivi du parcours des étudiants) et projet interne Belvédère de "visibilisation des formations" ;
- Déploiement du logiciel AMETYS 2 pour le pilotage opérationnel

Etape 2 COMP 2024-2026 :

- Recrutement d'un DGS-adjoint chargé des formations ;
- Extension de Business Object pour le pilotage décisionnel et la production de tableau de bord ;

2) Renforcer le pilotage des formations par le déploiement des dispositifs d'amélioration continue (évaluation des enseignements et des formations, activité des conseils de perfectionnement)

Révision du dispositif d'évaluation des enseignements et des formations très centraliséee et trop discontinues (une évaluation par contrat) :

- Mars 2025 : mise en place d'un dispositif pilote déployé dans 3 composantes : Ecole d'économie de la Sorbonne (EES-UFR 02), UFR 08 de géographie, Institut d'études démographiques (IDUP).
- Mi 2026 : texte de cadrage évaluation des formations et des enseignements votés par la CFVU

Généralisation des conseils de perfectionnement par mention :

- 2025 : Discussion en CFVU d'un cadrage conseil de perfectionnement ;
- 2025 : fourniture d'outils visant à standardiser les compte-rendus des conseils de perfectionnement ;

3) Renforcer le pilotage des formations par le suivi des objectifs stratégiques de transformation des formations sur le contrat 2025-2029

Internationalisation des formations :

- 2025 : Création et promotion du label International Panthéon-Sorbonne (LIPS) ;
- 2025 : Transformation d'enseignement disciplinaire maquetté en langues étrangères (objectif 100 enseignements) ;

Hybridation disciplinaire et transversalité :

- 2025 : Appel à projets/dépenses sur les compétences transversales (en lien avec le PIA Excellence Sorb'Rising) ;
- Sensibilisation aux TEDS (en lien avec le COMP 2024-2026);
- Suivi et soutien des nouvelles formations master pluri/transdisciplinaires (en lien avec le PIA Excellence Sorb'Rising).

3° Indicateurs en lien avec les actions

Les indicateurs doivent permettent de suivre l'impact des actions envisagées par l'établissement (à remplir par l'établissement)

Nom court de l'indicateur	**Description**
I0 (exemple)	Pourcentage d'étudiants en poursuite d'étude après la formation (exemple)

Evaluation des formations	Nombre de mentions L-LP-M ayant réalisé l'évaluation des enseignements et des formations en 2025-2026
Conseil de perfectionnement	Nombre de mentions L-LP-M ayant fourni à la Direction des études et de la vie étudiante le compte-rendu du conseil de perfectionnement 2025-2026
Internationalisation LIPS	Nombre de mentions ou de master ayant rejoint le niveau 1 du label LIPS à l'issue de 2025-2026
Internationalisation cours	Nombre de cours disciplinaires transformés en langue étrangère à l'issue de 2025-2026
D_ DGS adjoint	Date d'installation d'un DGS adjoint en charge de la formation
D_AMETHYS2	Date de mise en service d'AMETYS2
D_Dashboard	Date de mise en place d'un service de données. Un exemple de tableau de bord disponible illustrera son bon fonctionnement.
Perf	Texte de cadrage des conseils de perfectionnement arrêté en CFVU
Eval	Texte de cadrage de l'évaluation des enseignements et formations arrêté en CFVU

4° Application des indicateurs sur les formations concernées

Les actions mises en places par la gouvernance doivent avoir un impact mesurable auprès des formations qui ont fait l'objet de points de vigilance lors de l'évaluation. Il s'agit ici de préciser pour chaque formation les indicateurs globaux qui seront suivis ainsi que la cible visée à 2 ans (date de vérification)

Rappel des formations concernées (rempli par la DGESIP):

- Master Droit français- droit étrangers

Formation : Master Droit français- droits étrangers.

Indicateur	Cible	Mesure à 2 ans
I1	Professionnalisation	- Perfectionner et mieux définir les conditions de l'expérience professionnelle (stage), rendue obligatoire par les maquettes des parcours de Master 1 et de Master 2 pour le prochain contrat ; - Envisager une ouverture à l'alternance pour le M2 DEIAE (droit européen et international des activités économiques) ; - Formaliser et conventionnaliser les relations professionnalisantes existantes avec les entreprises, institutions et cabinets d'avocats constituant le débouché principal de la formation ; - Institutionnaliser/associer/valoriser le rôle des réseaux des alumnis

I2	Structuration et cohérence	**Réaménager dès que possible et, en tout état de cause, sous quatre-cinq ans, l'ensemble de la filière en cohérence avec l'environnement académique actuel et les autres Masters de Paris 1, impliquant :** - une refonte de l'ensemble de la filière de la L1 au M2 sur le modèle LMD sans sacrifier à sa spécificité qui fait sa force. Est envisagé à ce titre la délivrance de la L3 en droit français et étrangers dès la fin de la troisième année, plutôt qu'à l'issue d'un programme de quatre ans ; un projet déjà engagé par un remaniement, aux fins du contrat à venir, des maquettes des 3ème et 4ème année du programme qui doit encore être mené à son terme en lien avec les universités partenaires ; - la mise en place d'une articulation soutenue entre les parcours de Master en droit français et étrangers et les parcours d'autres mentions de Master de Paris 1, consistant en l'institution d'un double adossement : ***i)*** adossement de parcours de Masters 2 relevant d'autres mentions de Master aux parcours de Master 1 en droit français et étrangers et, ***ii)*** adossement des Masters 2 relevant de la mention en droit français et étrangers à des parcours de Master 1 d'autres mentions de Master ; - des négociations en parallèle avec les cinq universités partenaires afin de formaliser ce processus de refonte. Deux premiers round de négociations ont d'ores et déjà été organisés avec Cornell et Londres depuis début octobre 2024.
I3	Evaluation	- Evaluation de ces formations par chaque États partenaires et en France d'ores et déjà effective ; - Mise en place d'un conseil de perfectionnement à l'échelle de la mention avec une représentation des étudiants afin d'assurer une meilleure évaluation des enseignements ; - Renforcement du rôle des directeurs des études de chaque parcours de Master 1 avec l'augmentation de la fréquence des entretiens menés par les directeurs des études avec les étudiants.

Indicateurs succincts et spécifiques à ce master. En voici quelques exemples.

Indicateur	**Cible**	**Descriptions**
Conseil de perf.	**2**	**Organisation de 2 conseils de perfectionnement sur les années universitaires 2024-2025 et 2025-2026. La composition ainsi que les ordre du jours seront transmis**
NB_etudiant M2	**50**	**Etudiants inscrits en M2. A détailler pour les 2 parcours de M2**

5° Analyse des résultats du plan d'action obtenus à 2 ans (à expertiser par la DGESIP)

A la date de vérification, l'établissement est en mesure de renseigner les indicateurs ci-dessus et d'analyser la trajectoire de son établissement sur les points d'attention portant sur ses formations.

Présentation générale : cohérence de la mention de master en droits français et étrangers dans son environnement et logique de sa structuration actuelle.

Les parcours de masters 1 en droits français et étrangers constituent la dernière année (ou avant dernière année pour le parcours franco-italien) d'un programme intégré d'une durée de quatre (cinq pour le parcours franco-italien) ans établi en vertu de conventions entre l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et les établissements partenaires de Londres, Cologne, Florence, Madrid.

Sélectionnés conjointement avec l'établissement partenaire, les étudiants du programme en droits français et étrangers intègrent celui-ci au niveau L1. Ils poursuivent d'abord deux années d'études au sein des établissements partenaires, suivies de deux années d'études à Paris 1, et se voient délivrer, à l'issue de ces quatre années, une double Licence et d'un double master 1, respectivement par Paris 1 et l'établissement partenaire.

Pour le parcours franco-italien, ce programme se prolonge nécessairement par une année supplémentaire à Paris 1 dans le parcours de Master 2 Juriste international. Pour les autres parcours, ce programme de quatre ans permet une poursuite d'études automatique à Paris 1, hors partenariat cette fois, dans les parcours de masters 2 de la mention, le Master 2 Juriste international et le Master 2 Droit des activités économiques internationales et européenne.

Chaque année, environ 180 étudiants, pour moitié français et pour moitié issus des établissements partenaires étrangers, sont inscrits dans le master 1 de droits français et étrangers, qui se répartissent en master 2 entre l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (dans les deux masters 2 relevant de la mention ou dans d'autres masters 2 de l'École de droit de la Sorbonne), les établissements partenaires et, pour certains, des formations internationales ou alternatives.

Ainsi conçus, les parcours de masters 1 en droits français et étrangers présentent des éléments de spécificité qui font leur force :

- Ils ne sont pas des parcours de master spécialisés dans un champ disciplinaire particulier. Il s'agit de parcours généralistes centrés sur l'acquisition d'une maîtrise des fondamentaux de deux ordres juridiques. Le caractère généraliste de ce master 1 est particulièrement apprécié des étudiants des partenaires.
- Ils reposent sur des promotions binationales qui étudient ensemble tout au long du cursus, successivement dans deux pays différents. Cette particularité des programmes proposés par Paris 1 dans le cadre des conventions établies avec ses établissements partenaires les rend particulièrement concurrentiels par rapport aux programmes du même type proposés par d'autres établissements en France, dans lesquels les cohortes d'étudiants français et étrangers se croisent sans interagir véritablement, ou tout au plus une année. La parfaite intégration des étudiants français et étrangers dans les programmes de Paris 1 est la garantie de la plus-value interculturelle qui, au-delà de l'aspect purement disciplinaire, les caractérise et assure leur attractivité.

Tout en conservant ces éléments qui rendent ces formations très concurrentielles, nous avons entrepris de les faire évoluer. En partie accomplie depuis 2 ans, cette réforme sera finalisée dans la perspective du prochain contrat. Elle vise à mieux répondre aux intérêts des étudiants dans un environnement qui a changé, tant du fait de la réforme des masters, que des attentes des étudiants en termes de spécialisation.

A noter. Le partenariat avec les universités Columbia et Cornell obéît lui à un modèle différent, beaucoup plus classique, en vertu duquel des étudiants issus de ces universités viennent pour un séjour d'études à Paris 1 d'une durée d'un ou deux ans, tandis que des étudiants ayant suivi leur cursus à Paris 1 sont admis dans ces universités partenaires pour un séjour de deux ans. Ce programme sera laissé de côté ici, précision devant être faite que notre projet est, à moyen terme, d'accueillir les étudiants en provenance de ces universités américaines non plus dans le master 1 franco-américain, qui disparaitrait, mais dans l'actuel master droit comparé et droits étrangers.

Indicateur	Cible	Mesures mises en place et mesures envisagées à 2-3 ans
I1	**Professionnalisation**	**Mesures existantes et mesures mises en place** • **Rencontres avec des professionnels** Au niveau des partenariats, dans chaque parcours, des rencontres sont organisées avec des professionnels du droit constituant le débouché principal

de la formation afin de fournir aux étudiants les éléments nécessaires à leur orientation progressive vers le monde professionnel.

Par exemple, dans le programme droit français-droit anglais, l'Association des étudiants (AJQS) organise des rencontres avec des professionnels, tandis que le programme a noué des partenariats avec des cabinets d'avocats (ReedSmith, BCLP, par ex.) et des sociétés (Chanel notamment) pour l'accueil des étudiants en stage.

Encore, les 35 ans du programme droit français-droit allemand ont donné lieu à une manifestation organisée à l'Université Paris 1 en 2025, à laquelle était associée des professionnels du droit et des anciens, aux côtés des équipes de la gouvernance et des étudiants.

- **Manifestations scientifiques**

  Des manifestations scientifiques associant les étudiants, les anciens étudiants et des professionnels sont régulièrement organisées au niveau des partenariats.

  Ainsi, à l'occasion des 30 ans du Master 1 Droit français-droit espagnol, s'est déroulé à Paris le 11 juin 2026 un colloque consacré à la lutte contre la corruption en France et en Espagne, organisé conjointement par Paris 1 et la Complutense. Un second colloque devrait se tenir pour cette même occasion le 27 octobre prochain à Madrid, organisé conjointement par la Complutense et l'Ambassade de France.

  De même, un évènement scientifique est organisé le 7 juillet 2026 par le master 1 Droits français et allemand, sous la responsabilité du Professeur Capitant, avec l'université partenaire, ainsi qu'avec l'Adenauer School of Government, une institution récemment fondée au sein de l'Université de Cologne, dédiée à la formation des futurs responsables publics et à l'étude des grands enjeux de gouvernance contemporaine. Une conférence sur le thème de la sécurité et de la défense est prévue.

- **Renforcement des réseaux alumni et des liens avec les professionnels**

  - Les réseaux d'anciens et les annuaires d'anciens, constitués depuis plus de 40 ans, permettent d'assurer une articulation optimale entre les étudiants des programmes et les diplômés dont l'expérience permet de faciliter l'orientation des étudiants et leur préparation aux exigences de la vie professionnelle, en France comme à l'étranger.

  - Des manifestations organisées à Paris 1 à l'occasion des anniversaires des partenariats (35 ans du programme droit français-droit allemand en 2025, 30 ans du programme droit français-droit espagnol en 2026) soutiennent ce réseau des anciens, renforcent les liens entre les promotions d'étudiants et les différents mondes professionnels irrigués par les alumni, en vue d'une intégration optimale des promotions actuelles.

  - Les relations avec les entreprises, institutions et cabinets d'avocats, ainsi que le rôle des réseaux alumni, ont également été renforcés dans le contexte de l'institutionnalisation par le Département de droit international, européen et comparé de la préparation et du suivi aux concours internationaux de procès simulé. Soutenus à la fois par le Département, par des cabinets d'avocats et des entreprises, et des anciens du programme, les étudiants du parcours franco-étranger ont ainsi pu constituer une équipe dans le cadre du concours international Jessup de procès simulé où, ayant remporté la sélection nationale, ils ont représenté la France au cours de la phase internationale à Washington (USA) en mai 2026

- **Valorisation de l'expérience professionnelle au niveau de Paris 1 :**

		○ L'expérience professionnelle (stage) a été rendue obligatoire par les maquettes des parcours de Master 1 et de Master 2 dans le cadre du contrat actuel. ○ Les conditions de cette expérience professionnelle obligatoire dans le cursus ont été mieux définies : - Le stage est désormais soumis à une autorisation préalable du directeur de la formation qui contrôle son adéquation pédagogique avec le diplôme délivré. - Des rapports de stage doivent être rédigés et soutenus par les étudiants inscrits dans le parcours de master 2 « Juriste international ». **Mesures supplémentaires envisagées au niveau de Paris 1 :** • L'ouverture à l'alternance pour le M2 Droit des activités économiques européennes et internationales, à un moment envisagée, ne l'est plus. Cette formation exerce en effet une forte attractivité sur les étudiants de la filière en tant que formation initiale. • Continueront à être organisées pour chacune des prochaines promotions qui intégreront les programmes plusieurs manifestations requérant un fort engagement de la part de l'encadrement au sein de l'université Paris 1 et de nature à renforcer la professionnalisation des étudiants : rencontres entre les étudiants et des cabinets d'avocats, entreprises et autres structures professionnelles ; rencontres entre les étudiants et des alumni de nature à inspirer l'orientation et la professionnalisation des étudiants. • La valorisation et l'institutionnalisation du rôle des réseaux des alumni se réalisera aussi dans le cadre et au moyen du programme porté au niveau de l'université Paris 1 à l'égard de l'ensemble de ses alumni, et de la nouvelle plateforme mise en place à cet effet. • Dans chacune des branches franco-étrangère, organisation, sous réserve de financements, tous les 5 ans d'une cérémonie d'anniversaire de la création du partenariat français et étrangers, permettant de réunir plus fréquemment tout le réseau alumni et de favoriser ainsi la bonne articulation entre les promotions d'étudiants, la structure de gouvernance du programme et les différents mondes professionnels irrigués par les alumni, permettant ainsi d'optimiser l'organisation des manifestations précitées relatives à la professionnalisation des étudiants.

I2	**Structuration et cohérence**	**Objectif : réaménager l'ensemble de la filière en cohérence avec l'environnement académique actuel et les autres masters de l'École de droit de la Sorbonne** Faire évoluer le master afin de garantir sa meilleure lisibilité et insertion dans un paysage institutionnel qui a changé depuis la création de ces partenariats. Sans remettre en cause le caractère généraliste du master 1 en droits français et étrangers, qui est nécessaire pour accompagner les étudiants souhaitant prolonger leur cursus de master dans les pays partenaires, décision a été prise, sous l'impulsion du dernier rapport de l'HCERES, de l'enrichir afin de permettre aux étudiants qui le souhaitent de se spécialiser dans un secteur particulier des sciences juridiques lors de l'année de master 1 et de préparer au mieux leur intégration dans un master 2 correspondant à ce secteur particulier de spécialisation. **Mesures réalisées au niveau de Paris 1 :** Une refonte partielle de l'ensemble de la filière de la L1 au M2 sur le modèle L.M.D. a été entreprise depuis trois ans, en lien avec les établissements partenaires, permettant de pérenniser les spécificités qui rendent la filière concurrentielle tout en l'adaptant aux évolutions de la structuration des niveaux L.M.D. et aux attentes des étudiants en termes de formation et de professionnalisation : - le programme de L3 (suivie à Paris 1) est modifié depuis la rentrée 2025-2026. Y sont intégrées des options (au choix de l'étudiant) permettant de préparer en amont cette nouvelle orientation voulue en master 1 ; - la L3 en droits français et étranger est à présent délivrée dès la fin de la troisième année, plutôt qu'à l'issue d'un programme de quatre ans, ce qui rend possible (aujourd'hui via monmaster) l'intégration des étudiants qui le souhaitent dans un master 1 de spécialité lors de leur seconde année d'études à Paris 1. **Mesures à venir :** La réforme doit à présent être menée à son terme dans la perspective du prochain contrat. L'orientation retenue au niveau de Paris 1, dont les modalités exactes restent à discuter et préciser avec les établissements partenaires, consiste dans la mise en place d'une articulation soutenue entre le master en droits français et étrangers et les autres mentions de master de l'École de droit de la Sorbonne de Paris 1 : • Au niveau Master 1 : proposer un master 1 « arborescent », comportant plusieurs parcours : - Le parcours actuel, très fortement mutualisé, serait maintenu pour deux raisons : la première est qu'il est largement choisi par les étudiants issus des universités partenaires en raison de son caractère généraliste en droit français ; la seconde tient à la nécessité de répondre aux contraintes imposées par le partenaire italien à la délivrance de la *tesi di Laurea* qui clôt le programme de cinq années des franco-italiens. - Au parcours actuel et propre à la filière viendraient s'ajouter des parcours « disciplinaires » à identifier (par ex., droit pénal, droit du travail, droit privé général, droit public, droit européen, droit international, droit des affaires, droit comparé, etc.). L'étudiant choisirait ainsi son parcours. Pour le cas où il préfèrerait un parcours disciplinaire au parcours commun, il suivrait le programme du master 1 disciplinaire ciblé, tout en se voyant délivrer un master droit franco-étranger, parcours correspondant. • Au niveau Master 2 : élargir les débouchés, en tenant compte du fait que le caractère franco-étranger de la filière conduit par nature une partie des

		étudiants, français comme étrangers, à poursuivre leurs études dans les universités étrangères partenaires. Les deux parcours de masters 2 actuellement rattachés à la mention droits français-étrangers le resteraient (Master 2 DAEIE et Master 2 Juriste international). S'y ajouteraient des parcours de masters 2 relevant d'autres mentions de master – correspondant aux parcours disciplinaires ouverts en master 1 – moyennant un double-adossement de ces parcours de master 2 avec la mention droits français et étrangers. Ainsi, par exemple, des étudiants choisissant le M1 franco-anglais, parcours droit comparé, accèderaient, dans le cadre de la procédure interne des vœux, aux parcours de master 2 historiques de la mention droits français et étrangers, ainsi que, mais à raison de quelques places qui seraient nécessairement limitées, aux parcours de master 2 ou certains d'entre eux de la mention droit comparé.
I3	**Évaluation**	**Mesures réalisées** • **Évaluation de ces formations par chaque État partenaire et en France d'ores et déjà effective** : - S'agissant de Paris 1, l'Observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (ORIVE) a réalisé en 2026 une enquête d'Évaluation des Enseignements par les Étudiants (EEE), menée auprès des étudiants de Licence. Ses résultats ont vocation à alimenter les travaux des conseils de perfectionnement et les réflexions sur l'amélioration des formations. L'ensemble des résultats ont été transmis aux vice-présidents CFVU, à la direction de chaque composante, au président du conseil de perfectionnement, ainsi qu'à chaque responsable de formation (charte de l'enquête ; bilan de collecte de l'enquête, accompagné du questionnaire utilisé en annexe ; résultats par formation déclinés en cinq documents). Cette étude concerne la Licence, mais intéresse le master 1 droits franco-étrangers, ce dernier étant conçu en lien étroit avec la première. - S'agissant des universitaires partenaires, les mesures d'évaluation doivent être décidées par les instances de gouvernance de chaque établissement. Dans la filière franco-allemande, une évaluation annuelle est mise en œuvre auprès des étudiants par l'université franco-allemande et transmise aux directeurs de programme dans chacune des universités partenaires. Par ailleurs, lors de chaque renouvellement quadriennal du programme par l'université franco-allemande, un rapport d'évaluation est examiné par deux examinateurs indépendants déterminés par l'université franco-allemande. De son côté, l'université de Cologne effectue également régulièrement des enquêtes du même type, de sorte que ces programmes font l'objet de procédures d'évaluation particulièrement développées. • **Direction des études et structures de perfectionnement au niveau des partenariats** : - Plusieurs partenariats franco-étrangers disposent d'une direction des études regroupant les directeurs et les directeurs des études des deux établissements partenaires, des étudiants élus par les promotions et des professionnels du droit.

- Dans certaines filières, comme dans le parcours franco-italien, les directeurs et directeurs des études de tous les programmes comparables en Europe se rencontrent annuellement, pour échanger sur la filière, et les mesures à mettre en place en termes de pédagogie, d'évaluation et de professionnalisation.

- **Structures de perfectionnement au niveau de Paris 1.**

  Des réunions informelles se tiennent régulièrement au niveau de la mention droits français-étrangers associant la direction du département, les directeurs de chaque programme et les étudiants :

  - octobre 2024 et mars 2025 : réunions entre la direction du département et les directeurs de chaque programme, au cours desquelles ont été discutées du bien être des étudiants et des mesures pour l'améliorer, ainsi que les reformes à engager. A été acté la délivrance de la Licence dès la fin du cycle de 3 ans, et entériné le principe d'une modification des maquettes de master 1 afin de réduire le nombre de Td obligatoires (modification entrée en vigueur à la rentrée de septembre 2025)
  - décembre 2024 : rencontre entre la direction de l'EDS, la direction du département et les représentants étudiants de la filière, pour échanger sur les mesures à mettre en place en termes de pédagogie, de soutien et d'évaluation.

- **Rôle des directeurs des programmes et des directeurs des études au sein de Paris 1**.
  - Les directeurs et directeurs des études des différentes filières franco-étrangères du programme côté Paris 1 sont systématiquement associés à la procédure de recrutement des étudiants, sur entretien, ce qui permet une prise de contact personnelle et immédiate avec les étudiants.
  - Ces directeurs et directeurs des études des différentes filières franco-étrangères du programme sont en relation constante avec leur(s) homologues étrangers.
  - Le suivi pédagogique des directeurs et des directeurs des études de chaque parcours a été renforcé : i) ils participent sur une base semestrielle à l'examen des dossiers individuels de chaque étudiant, en lien avec les enseignants intervenant au sein des programmes ; ii) un entretien particulier est organisé avec les étudiants qui le souhaite et de manière systématique avec ceux qui sont identifiés comme nécessitant un suivi particulier ; iii) des mesures de césure peuvent parfois être proposées, ainsi que le suivi par un tuteur.

- Les étudiants des parcours de master 1 franco-étrangers font l'objet d'une gestion administrative centralisée et particulièrement attentive aux difficultés que ces étudiants, notamment les étudiants étrangers, peuvent rencontrer.

- Une information relative à la santé mentale est adressée aux étudiants du programme et la question est abordée lors de l'accueil des étudiants à Paris.

Mesures envisagées

- Mise en place formellement d'un conseil de perfectionnement à l'échelle de la mention droits français et étrangers avec une représentation des étudiants afin d'assurer une meilleure évaluation des enseignements, ainsi qu'une représentation des professionnels.

  Ce conseil n'a pu encore être institué dans la mesure où le Conseil d'administration de Paris 1 travaillant à une note de cadrage sur la question, nous attendons d'en disposer.

		• A noter toutefois : - Un conseil de perfectionnement existe à l'échelle du Département de droit international, européen et comparé auquel est rattachée la filière droits franco-étrangers. - Des réunions informelles se tiennent régulièrement au niveau de la mention droits français-étrangers associant la direction du département, les directeurs de chaque programme et les étudiants - Certains partenariats franco-étranger disposent de structures de perfectionnement regroupant les directeurs, directeurs des études, étudiants élus par les promotions et des professionnels du droit.